

Thibault THOMAS  
9 impasse les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

Recette Principale des Impôts  
CHAILLOT  
146, Ave de Malakoff  
75775 PARIS Cedex 16

Sérignan, le 18 février 2011

V/réf : sion THOMAS, Pt différé et fractionné

A l'attention de Mademoiselle HERMENIER

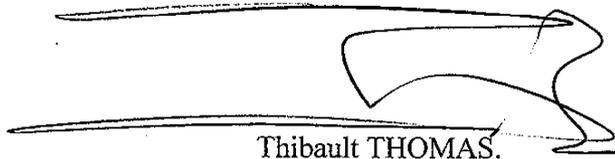
Mademoiselle,

Veillez trouver ci-joint :

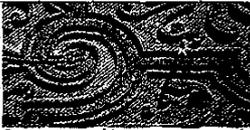
- chèque n° 0.527.020 compte n° 8 554 25R de montant 10.631,58 €

en règlement de l'échéance au 25/02/11 du paiement différé et fractionné relatif à la transmission d'entreprise concernant la succession de Mr THOMAS Michel.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie de croire, Mademoiselle, en l'assurance de ma considération distinguée.



Thibault THOMAS.



Achille Duchêne  
© H.A. Duchêne 2004

France

LA BANQUE

POSTALE

Parterres du château de Vaux-le-Vicomte  
Ile-de-France



Payez contre ce chèque en euros non endossable  
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

*dix mille six cent trente  
et un euros et cinquante huit cts*  
à *Treor Public de Chaillat - Treor Public* € 10631,58€

N° de compte :  
**PA 8 554 25 R**

Payable en France :  
CENTRE DE PARIS (75)  
SERVICE CLIENT 323

Tél : 01 53 68 50 83

Chèque N° : **10 0527020 E**

MR THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

à *Serignan*  
LE *18/02/11*

SIGNATURE

(52)

